

HARROP-PROCTER COMMUNITY CO-OPERATIVE



280 Munch Road, Procter, BC

Tél : (250) 551-5452

Site Web : <http://hpcommunityforest.org/>

TYPE DE CONVERSION

- Conversion d'une société sans but lucratif en coopérative : de terres forestières de la Couronne à une forêt contrôlée par une société à but non lucratif communautaire à une coopérative communautaire

SECTEUR

- Foresterie / Bois d'oeuvre

SUPPORTÉE PAR

- De nombreux programmes et lois de gestion et de préservation des forêts du gouvernement de la Colombie-Britannique
- De nombreuses bourses et prêts de fondations et d'organismes d'économie sociale
- Une grande majorité de la population des villages de Harrop et Procter

RETOMBÉES POUR LA COMMUNAUTÉ

- Coopération dans l'intendance des « biens communs » via la gestion durable des bassins versants et des forêts par la communauté
- De bons emplois locaux par et pour la communauté
- Développer les connaissances locales et les capacités d'organisation pour la prise en charge à court et à long terme des objectifs environnementaux et économiques d'une communauté

Chronologie de la conversion

- Les résidents de Harrop et Procter, deux communautés voisines, commencent à s'organiser, au milieu des années 1970, pour s'opposer aux coupes à blanc pratiquées par des entreprises forestières privées et exiger de meilleures pratiques communautaires de gestion des forêts et des bassins versants.
- Après près de 20 ans de structuration, les résidents forment, en 1995, la Harrop-Procter Watershed Protection Society (HPWPS), une organisation sans but

lucratif, pour formaliser leurs efforts en matière de protection des forêts et bassins versants.

- En 1998, le ministère des Forêts de la Colombie-Britannique institue le Community Forest Agreement Program (CFAP), permettant la mise sur pied d'initiatives de foresterie communautaire sur une base expérimentale.



Source : Keith Powell, 2015 Kootenaybiz.com

- La HPWPS fait partie des dix communautés sélectionnées pour ces projets pilotes. La coopérative Harrop-Procter Community Co-operative (HPCC) est créée en tant qu'entreprise sans but lucratif pour gérer la forêt communautaire.
- La coopérative crée subséquemment deux filiales à but lucratif, Harrop-Procter Forest Products (HPFP) et Sunshine Bay Botanicals, pour s'occuper des activités commerciales entourant respectivement les produits ligneux et les produits forestiers non ligneux. Sunshine Bay Botanicals est aujourd'hui fermée.
- Les activités de la coopérative et de HPFP sont centrées sur des pratiques d'écoforesterie, fondée sur une approche de gestion écosystémique, favorisant à la fois le développement économique local et une bonne intendance des forêts et du bassin versant. En 2020, les deux volets se portaient très bien sur le plan financier.

Leçons tirées de la conversion

- Plus de deux décennies d'organisation autour d'une cause commune ont donné aux résidents de Harrop-Procter l'élan et les compétences requises pour se qualifier au Community Forest Agreement Program dès son introduction par le gouvernement de la Colombie-Britannique.
- La Harrop-Procter Watershed Protection Society et la coopérative ont toutes deux tiré parti des recherches réalisées pour établir leur plan d'affaires et plan de gestion. Cela leur a permis d'officialiser leur mission et leur vision fondées sur le respect des écosystèmes, tout en gagnant en légitimité auprès des institutions publiques et des organismes de financement.
- La coopérative a adopté un modèle d'affaires en étoile : elle a constitué la HPCC en coopérative sans but lucratif, ce qui lui a permis d'accéder à diverses subventions,

tout en y arrimant des filiales à but lucratif, qui ont à leur tour financé les activités de la coopérative.

- L'expérience de Harrop-Procter illustre les avantages inhérents à la prise en charge par les collectivités de l'intendance et de l'exploitation de ressources forestières locales par le biais du modèle d'affaires coopératif.

Principaux défis et réponses

DÉFI

RÉPONSE

Avant la création de la coopérative, la communauté locale et le ministère des Forêts de la Colombie-Britannique ont traversé plus de vingt ans de désaccords.

Pendant cette période difficile, le dévouement de la communauté à une cause commune et sa capacité à s'organiser lui ont permis de maintenir son élan. Dès qu'une occasion s'est présentée, la communauté a su la saisir.

La coopérative a choisi de mettre fin aux activités de l'une de ses filiales, Sunshine Bay Botanicals, partant du principe que les produits forestiers offrent un meilleur rendement que les produits forestiers non ligneux, dont s'occupait cette filiale.

La décision n'a pas été facile, mais elle s'est avérée judicieuse, puisque la coopérative est aujourd'hui (en 2020) dans une bonne position financière.

L'expansion des activités commerciales a conduit la coopérative à embaucher des professionnels, plutôt que de compter uniquement sur la main-d'œuvre bénévole des résidents. Cette professionnalisation semblait nécessaire, mais signifie aussi qu'un moins grand nombre de citoyens sont désormais impliqués dans les activités de la coopérative.

Il reste encore à mesurer les incidences démocratiques et participatives de ces décisions sur l'entreprise, mais les membres du conseil d'administration avec lesquels nous nous sommes entretenus sont convaincus que la coopérative demeure fidèle à sa mission d'origine et à son esprit d'engagement communautaire.